



## **Avis public**

### **Demande de dérogation mineure**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 3 août 2021 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour un projet de construction d'une remise résidentielle excédant la superficie totale de bâtiment prévue au règlement de zonage 699-11.


Cette demande aura pour effet d'autoriser:

- L'implantation d'une remise résidentielle de 14.4 m<sup>2</sup>. Cette superficie, combinée à la superficie du garage détaché existant de 96.55 m<sup>2</sup>, résulterait en une superficie de 110.95m<sup>2</sup>. Le règlement de zonage 699-11, article 144, limite la superficie des bâtiments accessoires à 100m<sup>2</sup> au total.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale Bedford J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 19 juillet 2021.



Richard Joyal  
Directeur général